

Investissement Canada—Loi

que ce soit dans le dossier Domtar, mais certains de ses collègues du cabinet, plus proches de la situation et mieux sensibilisés, ont vu qu'une intervention du gouvernement s'imposait. Grâce à Dieu, leur opinion a prévalu sur celle du ministre.

Notre motion n° 20 prévoit tout simplement que l'agence pourra s'adresser directement au cabinet. Cela est d'autant plus important quand il s'agit d'investissements non canadiens dans des domaines comme la culture ou l'énergie. Le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) est des nôtres ce matin. Il m'intéresserait de savoir ce qu'il pense de cet amendement. Verrait-il d'un bon œil que le ministre de l'Expansion industrielle régionale soit investi de pleins pouvoirs en ce qui concerne les investissements dans les conserveries de poisson et l'aquiculture? Approuve-t-il que les investissements dans le domaine qui relève de sa compétence soient laissés à l'entière discrétion de quelqu'un qui n'y connaît rien, le ministre de l'Expansion industrielle régionale?

• (1130)

Nous voulons que l'agence soit plus indépendante et que dans les cas vraiment difficiles, elle puisse s'adresser au cabinet. Si le gouvernement accepte notre proposition et nomme une personne qui fait preuve d'indépendance d'esprit, s'il respecte sa promesse et charge un comité où tous les partis seront représentés de sanctionner les nominations à ces hautes fonctions, alors nous ne verrons pas s'installer dans ce poste un autre fidèle du parti, en récompense de services rendus, mais quelqu'un qui prendra vraiment à cœur les questions qu'il ou elle voudra soumettre au comité. Je demande instamment aux députés d'appuyer la motion n° 20.

La motion n° 19 que propose le député de Winnipeg-Fort Garry énonce les pouvoirs du ministre que l'agence est censée l'aider à exercer. Voici les termes de la motion qui charge l'agence d'assister le...

... ministre dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont dévolus par la présente loi, d'obtenir des avis et des examens d'investissements par des non-Canadiens en vertu de la présente loi, et de fournir aux autres ministères et organismes fédéraux concernés des renseignements sur les moyens de stimuler les investissements des Canadiens au Canada.

Ce sont des pouvoirs très importants, monsieur le Président. Nous croyons qu'ils devraient être précisés dans la disposition concernant les attributions de l'agence.

Investissement Canada devrait être informée des avis d'investissements. L'agence devrait pouvoir examiner les investissements pour voir s'ils servent vraiment au mieux les intérêts de tous les Canadiens. Elle devrait pouvoir entreprendre des études. L'Agence d'examen de l'investissement étranger est abolie, mais il doit subsister un élément de surveillance, n'en déplaise aux députés de la majorité. Quelqu'un doit quand même veiller à ce que les investissements apportent des avantages au Canada. Quelqu'un devrait coordonner l'information et faire en sorte que les autres ministères et organismes gouvernementaux assument leur part de responsabilité. Cette motion s'allie très bien à notre motion n° 20 qui donnerait à l'agence

directement accès au cabinet. Il faudrait qu'elle soit en contact avec les autres ministères fédéraux et qu'elle puisse les convoquer afin de coordonner les investissements et les rendre le plus avantageux possible pour tous les Canadiens.

Notre but est de renforcer Investissement Canada afin qu'elle réponde aux véritables aspirations de tous les Canadiens. Le projet de loi laisse à désirer. Nous n'en sommes pas satisfaits. Nous voudrions en améliorer certaines parties importantes et donner plus de muscle à Investissement Canada en lui donnant accès au cabinet et en précisant les pouvoirs qu'elle est censée aider le ministre à exercer. Nous ne voulons pas que le ministre ait carte blanche dans l'application de sa politique de la porte ouverte. Nous voulons qu'il subsiste un pouvoir de surveillance, qu'Investissement Canada ait le choix de s'adresser au cabinet dans les cas difficiles et qu'elle ne soit pas entièrement sous la férule du ministre de l'Expansion industrielle régionale.

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, je voudrais formuler brièvement quelques observations sur ce qui se passe aujourd'hui dans le cas des motions n°s 19 et 20. Après avoir écouté à nouveau le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) et le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria), il est manifeste que nos vis-à-vis n'ont plus rien à dire sur ce projet de loi. Ils ne font que se répéter. J'admets qu'à l'occasion ces deux députés ont de bonnes idées et contribuent utilement au débat. À l'heure actuelle, cependant, ils sont à court d'idées. Ce qui se passe aujourd'hui se produit souvent à l'étape du rapport lorsqu'il y a une grande divergence d'opinion entre les partis représentés à la Chambre des communes au sujet d'un projet de loi.

On a présenté un certain nombre de motions tendant non pas à ajouter ou à retrancher quoi que ce soit, mais simplement à prolonger le débat. Les motions dont nous sommes saisis sont superficielles. Elles sont dénuées de sens et absurdes.

M. Gauthier: Ce sont des inepties.

M. Nickerson: L'opposition profite de l'occasion pour retarder les choses. Je n'y vois pas d'objection. J'ai passé une bonne partie de ma vie de ce côté-là de la Chambre et je suis heureux de ne plus y être. Je suis ravi de siéger de ce côté-ci. Cependant, nous devons envisager à l'avenir de modifier le Règlement de la Chambre des communes en ce qui concerne l'étape du rapport.

M. Gauthier: Parlez de la motion.

M. Nickerson: Face à un projet de loi de cette nature, l'opposition se sent obligée d'inscrire motion après motion au *Feuilleton* et d'en débattre à satiété, ce qui force le gouvernement à avoir recours à l'attribution de temps. Nous ne souhaitons pas prendre cette mesure. Nous avons été extrêmement tolérants jusqu'à maintenant. Nous n'imposerons pas la clôture tant que les députés de l'opposition sauront se conduire...

Des voix: Oh, oh!